



PROCÈS-VERBAL
3 février 2020

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 3 février 2020 à 19h30 et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabane, Monique Côté, messieurs les conseillers Daniel Bock, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Monsieur Daniel Charette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

1-Présence et quorum

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h30 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

2-Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-02 #01

Il est proposé par Daniel Bock
Et résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

3- Présentation des états financier

4- Adoption des procès-verbaux

4.1

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020

2020-02 # 02

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée

4.2

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020

2020-02 #03

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

5

Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)

6

RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

7

FINANCES ET ADMINISTRATION

7.1

Approbation des comptes à payer

2020-02# 04

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

Que les prélèvements automatiques au montant de 23 765,46 \$ et les chèques numéros 10335 à 10367 totalisant un montant de 62 521.75 \$ du mois de janvier 2020, pour un total de 86 287,21 \$ soient approuvés, certains annulés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Daniel Charrette directeur général et secrétaire trésorier

par intérim certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Daniel Charette

Directeur général et secrétaire trésorier par intérim

7.2

Correctif de la résolution de 2019-12#03 approbation des comptes à payer

2020-02#05

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution 2019-12#03 de décembre 2019

Considérant qu'il y a eu omissions de mentionné la disponibilité de crédit

Dans la résolution 2019-12#03

Il est proposé par : Monique Côté

Et résolu que monsieur Daniel Charette directeur général et secrétaire trésorier par intérim confirme que les crédits sont suffisants dans le fond d'administration pour couvrir les dépenses énumérées dans la résolution de décembre 2019 sous le numéro 2019-12#03

Adoptée



7.3

**Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers
d'amélioration - dossier 00029083-1-2019-11-18-66
2020-02#05**

ATTEND QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Daniel Bock

Et résolu

Que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve les dépenses d'un montant de 24 377.92\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

7.4

**Modification du calendrier des séances du conseil 2020
2020-02#06**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la séance du conseil pour le mois de juin 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Daniel Bock

Et résolu

Que le conseil approuve la modification de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du mois juin. La séance se tiendra le lundi 1 juin à la salle municipale à 19h30 :

Adopté



N° de résolution
ou annotation

7.5

Modification de l'assurance collective La Capitale

2020-02#07

CONSIDÉRANT QUE, le 1 février 2019, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après désigné : « le Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'assurances choisies par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire modifier / annuler / ajouter les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective;

IL EST PROPOSÉ PAR Monique Côté

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix modifie le régime actuel en modifiant en annulant l' ou les option(s) suivante(s) au 1^{er} février 2020 :

- . Invalidité de courte durée;
- . Soins dentaires.

QUE Daniel Charette , Directeur général et secrétaire trésorier pas intérim, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix la *Demande de révision des choix d'options de régime au 1^{er} février 2020*;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

Adopté

7.6

MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY

2020-02#08

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-41, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 février 2012, acceptant la conclusion d'une entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP;

ATTENDU que l'entente intermunicipale a été conclue entre dix-huit (18) municipalités du territoire de la MRC de Papineau et signée le 9 août 2012;

ATTENDU que l'article 13 de cette entente spécifie les conditions pour qu'une municipalité puisse y adhérer;



ATTENDU que la Municipalité de Mulgrave-et-Derry a manifesté son intérêt à adhérer à ladite entente intermunicipale par sa résolution numéro 2019-12-125, adoptée lors de la séance du Conseil de ladite Municipalité tenue le 4 décembre 2019;

ATTENDU que suivant la procédure prévue à l'entente intermunicipale, la Municipalité de Mulgrave-et-Derry doit consulter les municipalités membres afin qu'elles se prononcent sur son adhésion, incluant la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-015, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, laquelle accepte l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

ATTENDU que les municipalités membres de ladite entente intermunicipale doivent autoriser l'adhésion d'un nouveau membre au sein de l'entente ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix acceptent l'adhésion de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry à l'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP, et ce, conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de ladite entente intermunicipale;

ET QUE :

Le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 20 mars 2020.

Adoptée.

8- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1

Contrat d'embauche du directeur des travaux public

2020-02#09

Considérant que le conseil désire clarifier le titre du directeur des travaux public

Considérant que le conseil est satisfait du travail effectué par monsieur Mario Charron

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Jean-Paul Rouleau

Et résolu

Que le directeur général et secrétaire trésorier par intérim Daniel Charette et le maire monsieur François Gauthier soit autorisé à signer le contrat d'embauche de monsieur Mario Charron à titre de directeur des travaux public



N° de résolution
ou annotation

Demande de vote : Pour
 Myriam Cabana
 Tommy Desjardins
 Carol-Sue Ash
 Jean Paul Rouleau
 Daniel Bock

Contre
Monique Côté

Adopté à la majorité

8.2

Liste des salaires des employés

2020-02#10

Dépôt de la liste de salaire des employés selon la résolution 2019-12#09

8.3

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2020-02#11

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'exercice financier de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est de 141 509\$;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock

et résolu que la Municipalité informe le Ministère des Transports du Québec (MTQ) que le total des frais admissibles au PAERRL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2019 est de 183 666\$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante :

- Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :
 - Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 84553\$
 - Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 81655\$
 - Dépenses d'investissement : 17458\$

ET QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix informe le Ministère des transports du Québec de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée .



8.4

Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74

2020-02#12

ATTENDU la résolution numéro 2008-04-74 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à *la Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

ATTENDU que la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

ATTENDU que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

ATTENDU que l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc;

ATTENDU que l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

ATTENDU que la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

ATTENDU que les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

ATTENDU le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération ;

Il est proposé par : Myriam Cabana
et résolu

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

ET QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée.

8.5

**Utilisation du cellulaire
2020-02#13**

CONSIDÉRANT que monsieur Mike Cloutier utilise son cellulaire dans le cadre de son travail;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de défrayer une partie du coût pour cette utilisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Tommy Desjardins

Et résolu de défrayer une somme de 40\$ par mois pour l'utilisation du cellulaire de Mike Cloutier et ce à partir du 1^{er} janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

8.6

**Soumission pour un chasse neige
2020-02#14**

Considérant que la pelle du camion à neige a un bris majeur

Considérant que la municipalité a reçu un estimé pour le remplacement de la pelle à neige

Il est proposé par : Jean-Paul Rouleau
Et résolu



Que le conseil municipal accepte la soumission 0116651 de Équipements lourds Papineau inc au montant de \$10 559.95 plus taxes

Demande de vote :	Pour	Contre
	Jean-Paul Rouleau	Monique Côté
	Carol-Sue Ash	Tommy Desjardins
	Daniel Bock	
	Myriam Cabana	

Adopté

9- Urbanisme et développement du territoire

9.1

Demande CPTAQ Daniel Lavigueur 2020-02#15

Attendu que madame Lili-Anne Juneau et monsieur Daniel Lavigueur ont déposé une demande de lotissement sur une partie des lots 5 532501 et 5 532 504

Entendu que la demande de lotissement est conforme a la réglementation municipale

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

Que le conseil de Notre-Dame-De-la-Paix appuie la demande d'aliénation et lotissement de madame Juneau et monsieur Lavigueur tel que présentée dans la demande de la CPTAQ en date 19 décembre 2019

Adopté à l'unanimité

9.2

Demande CPTAQ Lucas Rivard-Labelle 2020-02#16

Attendu que monsieur Lucas Rivard-Labelle a déposé une demande de lotissement sur une partie du lot 5 532 382

Entendu que la demande de lotissement est conforme à la réglementation municipale

Il est proposé par Monique Côté
Et résolu

Que le conseil de Notre-Dame-De-la-Paix appuie la demande d'aliénation et lotissement de monsieur Lucas Rivard-Labelle tel que présentée dans la demande de la CPTAQ en date du 8 janvier 2020

Adopté à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

9- Développement économique et communautaire

10- Développement économique et communautaire

11- DIVERS

11.1 Demande pour une clé de la salle de billard 2020-02#17

Considérant qu'il y a eu une demande de la part d'un citoyen
Il est proposé par : Jean-Paul Rouleau

Et résolu de remettre une clé avec le code d'accès à la salle de
billard à monsieur Gilles Contant afin qu'il puisse avoir accès à la
salle de billard.

Adopté

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 2020-01# 18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Daniel Bock 20h22

Et résolu

Que la présente séance soit levée.

Adoptée

Daniel Charette
Directeur général et
Secrétaire-trésorier par intérim

François Gauthier
Maire